

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

N° ELU1909_142

OBJET

Motion de soutien au traité
d'interdiction des armes
nucléaire

CABINET DU MAIRE

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE VINGT SEPTEMBRE.

à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Maryvonne HAUTIN, maire.

Étaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, Mme CHAIR, M. SANTIAGO, M. VANNEAU, M. PATINOTE, Mme DIAZ, M. GALLOIS, Adjoints, M. GUÉRIN, M. DUGALLEIX, Mme SICAULT, M. MAMET, Mme BOURNAVEAUX, M. DOLBEAULT, Mme FOULON, Mme GELOT, M. BOISSET, Mme BIYIHA-BIKONDI, M. PREVOT, M. BOCHE, M. VESQUES, Mmes GUILLAUMIN, GROLLAU, Mme SAVOY, Mme MERCEUX, Mme LAMBERT, Mme DEFOULOY, M. SOUBIEUX, M. MALHERBE, M. LHOMME, Mme MORIN, Mme HRICH, Conseillers Municipaux, formant la majorité en exercice.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

- Mme CHAIR (Mandataire : M. DOLBEAULT)
- Mme GELOT (Mandataire : Mme DUBOIS)
- M. PREVOT (Mandataire : M. SANTIAGO)
- Mme GUILLAUMIN (Mandataire : M. FROMENTIN)
- Mme GROLLAU (Mandataire : M. GALLOIS)
- Mme MERCEUX (Mandataire : Mme SAVOY)

Étaient absents excusés :

- M. MALHERBE
- M. LHOMME
- Mme HRICH

M. GALLOIS a été élu secrétaire de séance.

--

Les armes nucléaires représentent la plus grande menace à l'égard des populations à travers le monde. Ce sont des armes de destruction massive qui sont pourtant autorisées.

C'est pour cette raison que le 7 juillet 2017, aux Nations unies, 122 États ont voté en faveur de l'adoption d'un Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

De nombreuses villes, parmi les plus importantes de la planète ont déjà adopté une motion demandant la fin des armes nucléaires : Berlin, Paris, Grenoble, Melbourne, Toronto, Milan, Washington, Los Angeles et bien d'autres. Les villes sont en effet les premières cibles de ces armes. C'est pourquoi nous, élus du conseil municipal de Saran souhaitons répondre favorablement à l'appel de l'ICAN France, relais national de la Campagne Internationale pour abolir les Armes Nucléaires :

« Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans

Date de publication

23 septembre 2019

Nombre de Conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 30

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'armes nucléaires aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »

Cette motion sera adressée par courrier à Monsieur le Président de la République.

-:-

Cette délibération est adoptée par 29 voix pour et une abstention.

Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, Mme CHAÏR (Mandataire : M. DOLBEAULT), M. SANTIAGO, M. VANNEAU, M. PATINOTE, Mme DIAZ, M. GALLOIS, M. GUÉRIN, M. DUGALLEIX, Mme SICAULT, M. MAMET, Mme BOURNAVEAUX, M. DOLBEAULT, Mme FOULON, Mme GELOT (Mandataire : Mme DUBOIS), M. BOISSET, Mme BIYIHA-BIKONDI, M. PREVOT (Mandataire : M. SANTIAGO), M. BOCHE, M. VESQUES, Mmes GUILLAUMIN (Mandataire : M. FROMENTIN), GROLLAU (Mandataire : M. GALLOIS), Mme SAVOY, Mme MERCIEUX (Mandataire : M. SAVOY), Mme LAMBERT, Mme DEFOULOY, Mme MORIN.

S'est abstenu : M. SOUBIEUX.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2 de la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'État le **24 SEP. 2019** et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

Copie certifiée conforme,
SARAN, le **24 SEP. 2019**

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

